



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle polyvalente, mardi 30 avril 2019, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Antoinette Badoud, Syndique
<u>Présents</u>	28 personnes
<u>Excusés</u>	Madame Adrienne Eguizabal Monsieur Pierre-Charles Pasquier
<u>Scrutateurs</u>	Messieurs Sébastien Meloni – Fabien Renevey
<u>Secrétaire</u>	Jean-Claude Duriaux, Secrétaire général

LISTE DES OBJETS A TRAITER

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune du Pâquier sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

MARDI 30 AVRIL 2019, A 20 H 00
A LA SALLE POLYVALENTE DE LA GARE

LISTE DES OBJETS A TRAITER

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale ordinaire du mardi 18.12.2018 : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.lepaquier.ch .**
- 2. Compte 2018**
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3 Approbation
- 3. Divers**

Au nom du Conseil communal, la Présidente souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée communale qui a pour objet principal l'approbation des comptes 2018. Elle précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public et par une convocation adressée en circulaire tous ménages, le tout au moins 10 jours à l'avance. Elle précise que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal (cf art. de la loi sur les Communes).



La Présidente indique que les objets figurant à l'ordre du jour sont affichés à l'écran. Les documents relatifs à ces objets étaient à disposition jusqu'à ce jour à l'administration communale.

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque à formuler quant à la convocation ou à l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, elle considère l'ordre de jour comme accepté et les objets seront donc traités selon l'ordre proposé.

La Présidente s'enquière aussi de savoir si des personnes présentes dans la salle ne sont pas citoyennes ou citoyens actifs de notre Commune. Cela n'étant pas le cas, elle déclare que l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Présidente excuse Madame Adrienne Eguizabal et Monsieur Pierre-Charles Pasquier.

La Présidente nomme ensuite Messieurs Sébastien Meloni et Fabien Renevey en qualité de scrutateurs en leur désignant leur secteur respectif. Elle leur rappelle que leur tâche consiste à compter les personnes présentes aux rangées qui leur sont assignées et de communiquer, à haute voix au Secrétaire général, les résultats des oui et des non issus des votes. Elle rappelle aussi que les membres du Conseil communal ne sont pas habilités à voter les comptes. Elle leur précise encore qu'ils font partie du bureau de l'Assemblée communale avec les membres du Conseil communal. La Présidente les remercie pour leur collaboration.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 décembre 2018

Ce dernier était à la disposition des intéressés à l'Administration communale. La Présidente demande si quelqu'un souhaite faire une observation à propos de sa rédaction ou de son contenu.

Constatant que tel n'est pas le cas, elle considère ce procès-verbal comme accepté et remercie Monsieur Jean-Claude Duriaux, Secrétaire, pour la transcription conforme des avis exprimés.

2. Compte 2018

La Présidente passe la parole à Monsieur Nicolas Gremaud, Conseiller communal en charge des finances, qui présente les principaux résultats des comptes de fonctionnement puis d'investissements 2018.



2.1. Présentation

Nicolas Gremaud débute sa présentation par le compte de fonctionnement 2018, en ne relevant que les écarts significatifs par rapport à ce qui était prévu au budget 2018.

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	638'914.85	25'624.25	596'700.00	52'800.00	494'587.75	80'365.45
Ordre public	110'482.15	64'773.05	111'900.00	56'500.00	108'055.45	59'052.30
Enseignement et formation	1'553'139.35	70'344.70	1'581'000.00	62'700.00	1'462'591.00	59'445.65
Culte, culture et loisirs	221'109.95	22'411.20	211'600.00	26'800.00	199'414.85	23'932.60
Santé publique	457'933.60	5'500.70	467'400.00	800.00	392'961.55	2'637.80
Affaires sociales	606'807.10	1'316.30	515'700.00	1'300.00	502'016.00	1'217.60
Transports et communications	626'999.50	305'923.30	709'800.00	331'200.00	679'293.35	353'549.45
Protection et aménagement de l'environnement	776'954.97	648'236.70	767'400.00	609'700.00	803'435.85	611'312.40
Economie	61'192.95	7'188.00	69'400.00	800.00	60'141.80	462.00
Finances et impôts	894'002.75	4'879'204.90	612'100.00	4'448'500.00	1'513'851.85	5'138'476.10
Total des charges	5'947'537.17		5'643'000.00		6'216'349.45	
Total des produits		6'030'523.10		5'591'100.00		6'330'451.35
Résultat	82'985.93			51'900.00	114'101.90	

Administration :

Même si une augmentation importante des charges relatives à l'administration avait été prévue, celle-ci a été plus conséquente qu'envisagée. Les raisons en sont les suivantes :

- Le nombre d'heures de vacations pour l'ensemble de l'exécutif a fortement augmenté; pour l'année 2018, il s'élève à 1537 heures, soit CHF 14'000.00 de plus que prévu. En effet, les importants projets en cours nécessitent un travail supplémentaire du Conseil communal s'il veut mener à bien ces objets.
- L'augmentation du traitement du personnel administratif est liée au départ de Mme Pharisa et à l'arrivée de Mme Mollet. De nombreuses heures supplémentaires ont été nécessaires pour assurer cette transition.
- Les coûts liés à la maintenance du matériel informatique ont été plus élevés que prévu.
- Le loyer de l'ancienne administration communale est encore dû jusqu'au 31.05.2019. Les négociations avec le propriétaire des locaux n'ayant malheureusement pas abouties.
- Suite à la mise en service du nouveau programme de gestion des salaires dès janvier 2018, les retenues sociales sur les salaires ne sont plus comptabilisées dans le compte de revenu. Ceci crée une différence.



Ordre public :

La participation aux frais de fonctionnement du CSPI Grevère a été moins importante que prévue et les produits, venant principalement des taxes d'exemption, plus élevés.

Enseignement et formation :

- Pour rappel, en date du 13 juin 2017, l'assemblée communale extraordinaire avait accepté de financer, à ses frais, l'ouverture d'une classe supplémentaire. La charge supplémentaire était de CHF 67'000.00 pour 2017 et de CHF 93'000.00 pour 2018. Le montant facturé a été finalement de CHF 149'000.00, d'où une différence de CHF 11'000.00.
- D'après la nouvelle loi scolaire, les parents ne sont pas obligés de participer aux frais scolaires. Cette nouvelle loi est entrée en vigueur en cours d'année scolaire, après que le budget ait été établi. Même si la grande majorité des parents a fait preuve de bon sens et s'est acquittée du montant demandé, CHF 3'670.00 sur les CHF 17'400.00 qui avaient été facturés n'ont malheureusement pas été payés.
- L'accueil extrascolaire est un service dont la demande ne cesse de croître. Après avoir déduit les subventions et la participation des parents, le solde à charge de la commune s'élève à CHF 43'000.00.
- Pour les écoles spécialisées, comme pour d'autres charges liées (cf. ci-dessous), le budget avait été établi sur le nombre d'habitants au 31.12.2016. Celui-ci a fortement augmenté au 31.12.2017. Les charges s'élèvent donc à CHF 177'100.00 alors que le budget prévoyait CHF 161'600.00, soit une différence de CHF 15'500.00.

Culte, culture et loisirs :

- Les charges sont légèrement plus importantes que prévues. Le Conseil communal a décidé d'offrir à chaque société locale deux locations de la salle polyvalente par année. Le montant supplémentaire à charge de la commune est de CHF 3'200.00.
- L'entretien de la place de jeux de Sauthaux et les panneaux de circulation ont coûté plus de CHF 2'000.00.
- Dans le cadre de la contribution à la régionalisation du sport, les frais d'étude pour la piscine de Bulle (environ CHF 6'900.00) n'étaient pas prévus.
- L'autolaveuse de la salle polyvalente d'une valeur de CHF 6'000.00 a dû être remplacée en urgence.

Santé publique :

- Comme pour les écoles spécialisées (cf. ci-dessus), la participation aux soins spéciaux pour les personnes âgées a été plus importante que prévue (charges liées). Les charges s'élèvent à CHF 215'200.00 alors que le budget prévoyait CHF 188'900.00, soit une différence de CHF 26'300.00.
- Pour information, la participation au financement de la construction de l'hôpital de district est désormais terminée.



Affaires sociales :

- A l'instar des soins spéciaux pour les personnes âgées (cf. ci-dessus), la participation à l'aide pour les institutions spécialisées a été plus importante que prévue. Les charges s'élèvent à CHF 331'300.00, alors que le budget prévoyait CHF 284'300.00, soit une différence de CHF 47'000.00.
- Les subventions aux crèches et aux mamans de jour dépendent du nombre d'enfants placés. Celui-ci a été beaucoup plus important que prévu. La différence par rapport au budget est de CHF 33'000.00 pour les crèches et garderies et de CHF 10'000.00 pour les mamans de jour. L'augmentation par rapport à la moyenne des années antérieures est de plus de 400 % !

Transports et communication :

- L'entretien, le nettoyage, l'aménagement et la réfection des routes n'ont pas nécessité autant de travaux que prévus.
- Alors qu'en 2017 les cartes CFF Flexicard avaient laissé un léger bénéfice de CHF 513.00, la perte pour 2018 s'élève à CHF 2'719.00. En effet, le pourcentage du nombre de cartes vendues par rapport au nombre de cartes en vente n'atteint pas 80%.

Protection et aménagement de l'environnement :

- L'approvisionnement en eau potable est un chapitre déficitaire alors que, selon la loi, il devrait s'autofinancer. Cette situation n'est pas nouvelle et les mesures liées au PIEP devraient améliorer la situation.
- La sécheresse de 2018 a doublé nos achats d'eau à la commune de Gruyères. La différence est de plus de CHF 9'000.00. Il est à espérer que cette situation ne se reproduise pas.
- Par contre, le chapitre concernant la protection des eaux est bénéficiaire et ce bénéfice doit être attribué à une réserve obligatoire. Cette réserve s'élève au 31.12.18 à plus de CHF 1 Mio. Avec les futurs travaux de la STEP de Broc, éventuellement associée à celle de Charmey, cette réserve sera rapidement absorbée.
- En ce qui concerne les ordures ménagères, depuis le 01.01.2019, le chapitre est soumis à la TVA. La taxe de base passe donc de CHF 50.00 à CHF 60.00 par personne, comme autorisée par la fourchette du règlement communal. Le chapitre est déficitaire de CHF 44'000.00. Le degré de couverture est de 72% alors que la loi impose un taux de couverture de 70%. Le Conseil communal étudie encore un nouveau système qui devrait être proposé prochainement aux citoyens.
- Concernant les endiguements, le montant prévu n'a pas été utilisé.

Economie :

Rien n'est à signaler dans ce poste.



Finances et impôts :

- Les rentrées fiscales ont été beaucoup plus importantes que prévues. Les différences proviennent :
 - des impôts à la source : + CHF 69'000.00
 - des impôts sur les gains immobiliers : + CHF 183'000.00
 - des impôts sur les mutations : + CHF 244'000.00
- Au 31.12.2018, en comptabilisant les impôts facturés et les acomptes versés, un manque de CHF 190'000.00 apparaît. En effet, le décompte final des impôts 2017 n'a pas encore été établi pour tous les citoyens par le Service cantonal des contributions. Ces décomptes vont suivre prochainement...
- La différence est sensible pour ces impôts conjoncturels qui sont toujours difficiles à évaluer.

Alors que le budget 2018 prévoyait un déficit de CHF 51'900.00, le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice brut de CHF 319'785.95. Le Conseil communal propose, selon la description ci-dessous, de faire des amortissements supplémentaires pour un total de CHF 411'600.00, dont CHF 174'800.00 par des réserves qui avaient été affectées à divers investissements.

Les amortissements effectués "hors réserves" suite au bénéfice s'élèvent donc à CHF 236'800.-- :

1. Amortissement supplémentaire pour la révision du PAL : CHF 189'400.00 (en plus de la réserve de CHF 25'000.00);
2. Amortissement supplémentaire sur le mobilier et l'éclairage de la salle polyvalente : CHF 28'100.00 (en plus de la réserve de CHF 80'000.00);
3. Amortissement de la saleuse : CHF 19'300.00.

Après ces amortissements de CHF 236'800.00, le Conseil communal a le plaisir d'annoncer que le compte de fonctionnement 2018 boucle avec un bénéfice net de CHF 82'985.95.



M. Nicolas Gremaud commente ensuite le budget des investissements 2018.

Investissements

	Comptes 2018		Budget 2018	
	Dépenses	Subv./part.	Dépenses	Subv./part.
Enseignement et formation				
Ancien bâtiment scolaire, réfection du 3 ^{ème} étage	302'660.00		410'000.00	
Culte, culture et loisirs				
Salle polyvalente, remplacement éclairage grande salle	44'000.00		45'000.00	
Salle polyvalente, remplacement mobilier	64'100.00		63'000.00	
Transports et communications				
Réfection tronçon Sautaux/Bois-Riant et liaison Mobul M20	2'800.00			
Réfection route de Pra-Jouli (route à caractère agricole)	99'760.00			
Réfection route de l'Eglise, secteur giratoire / 3 trèfles, subvention Mobul		63'200.00		55'600.00
Réfection route des Chavonnes (route à caractère agricole), participation de tiers		6'500.00		
Réfection chemin de l'entraide (chemin à caractère agricole)	50'000.00		108'000.00	
Réfection chemin de l'entraide, solde à charge des propriétaires				46'400.00
Route de Pra-Jouli, construction d'un trottoir	285'300.00		350'000.00	
Réfection route de Pra-Jouli, participation de tiers		- 1'396.00		

Investissements

	Comptes 2018		Budget 2018	
	Dépenses	Subv./part.	Dépenses	Subv./part.
Transports et communications				
Réfection route de Pra-Jouli, part de la commune de Bulle		21'106.00		25'800.00
Subventions fédérales, améliorations foncières (routes/chemins agricole)		45'000.00		183'700.00
Subventions cantonales, améliorations foncières (routes/chemins agricole)		36'000.00		165'400.00
Aménagement du parking de la salle polyvalente	234'470.00		390'000.00	
Achat saleuse pour véhicule Hansa	24'450.00		23'800.00	
Vente ancienne saleuse		1'850.00		1'800.00
Protection et aménagement de l'environnement				
Approvisionnement en eau potable				
Eau potable, installation de turbidimètres	41'200.00		50'000.00	
Eau potable, mise en conformité brise-énergie Fontanetta	2'500.00		50'000.00	
Eau potable, route de Pra-Jouli (construction d'un trottoir)	67'500.00			
Eau potable, liaison gare vers parking JPF, réfection conduite	57'900.00		47'000.00	
Eau potable, route de Pra-Jouli, remplacement conduite	39'000.00			
Taxes de raccordement		10'955.00		



Investissements

	Comptes 2018		Budget 2018	
	Dépenses	Subv./part.	Dépenses	Subv./part.
Protection et aménagement de l'environnement				
Aménagement du territoire				
Plan d'aménagement local (PAL), révision	50'390.00			
Energie				
Paveage intégral frais fixe CAD (chauffage à distance), Bâtiment de la Gare	69'800.00		69'800.00	
Finances et impôts				
Immeubles/terrains du patrimoine financier				
Chalet de Pré-de-Joux Dessus, réfection	230'780.00		220'000.00	
Chalet de Pré-de-Joux Dessus, subvention cantonale				59'400.00
Terrain de Villarblanchin, PAD (plan d'aménagement de détail)			52'000.00	
En Crêta, vente de terrain				1'022'000.00
Bâtiment de la Gare, travaux de réfection générale	981'650.00		1'140'000.00	
Total des dépenses	2'648'260.00		3'018'600.00	
Total des recettes, subventions et participations		183'215.00		1'560'100.00
Investissements nets		2'465'045.00		1'458'500.00

M. Nicolas Gremaud rappelle que les montants qui apparaissent dans les comptes mais pas dans la colonne "Budget" sont des investissements qui étaient prévus en 2017 mais qui n'ont pas été terminés en 2017 et donc reportés en 2018.

Ancien bâtiment scolaire :

Cet investissement n'est pas encore terminé. Au 30.04.2019, un montant de CHF 40'000.-- est à ajouter. Malgré ceci, le résultat final sera certainement inférieur au budget prévu.

Chemin de l'Entraide :

La Commune intervient à ce poste uniquement dans le rôle de "banque" afin que les maîtres d'ouvrage bénéficient des subventions étatiques. Bien entendu, la réfection de ce chemin privé n'engendrera aucun coût pour la Commune qui refacturera au Syndicat respectif l'entier de la charge.

Route de Pra-Jouli, construction d'un trottoir :

Les dépenses sont scindées en deux parties. CHF 285'300.-- concernent la réfection de la route et la construction du trottoir alors que CHF 67'500.-- concernent les travaux liés à l'eau. Ce dernier montant figure donc dans le poste "Eau potable, route de Pra-Jouli".

Aménagement du parking de la salle polyvalente :

Cet investissement n'est pas terminé.

Plan d'aménagement local (PAL) :

Cf. explications de la Présidente dans le point "Investissements 2018 terminés" ci-dessous.



Gare :

L'investissement voté pour la gare était de CHF 1'140'000.00. Au 31.12.2108, CHF 1'055'000.00 ont déjà été facturés. Le coût final approximatif devrait être de CHF 1'335'000.00. Il y aura donc un dépassement, mais une réserve de CHF 400'000.00 est comptabilisée. Il est à noter que le taux d'amortissement du bâtiment est désormais de 3% puisque celui-ci est devenu patrimoine administratif.

Le Conseil communal propose donc des investissements nets de CHF 2'465'045.00.

M. Nicolas Gremaud commente ensuite les éléments significatifs du budget des **investissements terminés en 2018**.



Investissements terminés en 2018

	Budget voté		Coût final		Résultat / différence
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Salle polyvalente, remplacement du mobilier	63'000.00		64'100.00		+ 1'100.00
Salle polyvalente, remplacement éclairage grande salle	45'000.00		44'000.00		- 1'000.00
Réfection route de l'Eglise, secteur giratoire / 3 trèfles (recette = subvention Mobul)	278'000.00	55'600.00	240'100.00	63'200.00	- 45'500.00
Route de Pra-Jouli, construction d'un trottoir	350'000.00		352'800.00		+ 2'800.00
Achat saleuse pour véhicule Hansa (recette = vente ancienne saleuse)	23'800.00	1'800.00	24'450.00	1'850.00	+ 600.00
Eau potable, installation de turbidimètres	50'000.00		41'200.00		- 8'800.00
Eau potable, route de Pra-Jouli, remplacement conduite	79'000.00		78'344.00		- 656.00
Plan d'aménagement local (PAL), révision	45'000.00		214'400.00		+ 169'400.00
Paiement intégral frais fixe CAD (chauffage à distance), Bâtiment de la Gare	69'800.00		69'800.00		0.00

Réfection de la route et aménagement du trottoir de la route de Pra-Jouli :

Lors de la dernière assemblée communale, l'Assemblée avait accepté un investissement supplémentaire de CHF 60'000.00 qui s'avère finalement inutile. Celui-ci sera par conséquent supprimer auprès du Service des communes.

Révision du PAL :

La Présidente rappelle que les premières démarches ont débuté en 2007 déjà avec un devis présumé de CHF 45'000.--.

Huit ans, c'est le temps qu'il a fallu pour avoir un PAL approuvé par le Conseil d'Etat en date du 29 avril 2015, sous réserve encore des modifications suite à l'approbation qui ont prolongé la procédure.



De nombreux plans, rapports et études complémentaires ont dû être fournis aux services de l'Etat avec un degré de précision toujours plus élevé. Les nombreux changements de lois et la nouvelle LAT ont induit des nouvelles dispositions légales auxquelles les communes ont dû se conformer. La complexification d'une révision depuis ces dernières années a d'ailleurs été unanimement soulignée par les communes, mais aussi par les professionnels de l'aménagement du territoire. Le prix d'une révision totale se situe aujourd'hui à env. CHF 200'000.-- pour une commune de notre taille.

Ne sachant pas jusqu'où iraient les études, la fourniture de plans, les adaptations légales et le traitement des oppositions, il devenait difficile, voire impossible, d'estimer avec précision le coût final d'une révision totale du PAL ! Il est aujourd'hui connu et nettement en dessus des prévisions initiales. Cependant, la différence peut être financée par la fortune, donc sans demande de crédit complémentaire. A plusieurs reprises, le Conseil communal a songé à demander un crédit complémentaire, mais le nombre important d'inconnus empêchait toute estimation correcte des coûts !

Conclusion :

M. Nicolas Gremaud décrit la période comme positive. Les intérêts des dettes à moyen et long terme sont bas et les réserves augmentent.

Tous les feux semblent être au vert, mais les années à venir s'annoncent tout de même délicates. L'importante augmentation de la population de notre village aura une influence significative sur les finances communales. Les charges supplémentaires liées au CO₂, aux EMS, aux affaires sociales et aux éventuels transports scolaires vont péjorer les finances communales.

Certains citoyens avaient demandé au Conseil communal d'étudier les impacts d'une éventuelle baisse d'impôts. Le Conseil communal a analysé la situation et a conclu, qu'à ce jour, notre situation est encore trop instable. Les informations nécessaires pour répondre favorablement à cette requête sont encore insuffisantes.

Avant de conclure sa présentation, M. Nicolas Gremaud tient à remercier Janick Vega de sa précieuse collaboration et de ses conseils avisés, la Commission financière pour ses remarques pertinentes ainsi que tous les autres membres du personnel administratif. Il remercie l'Assemblée de son attention et répond volontiers aux questions.

La parole n'étant pas demandée par l'Assemblée, la Présidente remercie M. Nicolas Gremaud de sa présentation. Comme l'a si bien expliqué M. N. Gremaud, elle confirme que les bons résultats des comptes et les réserves qui ont pu être créées permettent à la commune d'autofinancer en partie les investissements, donc sans recourir à l'emprunt. Ceci est le cas notamment pour la révision de notre PAL mais aussi pour l'AES.

Elle donne la parole à M. Didier Tornare, Président de la Commission financière.



2.2 Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision

M. Didier Tornare lit le rapport de la Commission financière :

"En qualité d'organe de révision et selon les articles 98d et 98e de la loi sur les communes, la société Multifiduciaire Fribourg SA a effectué, sur mandat du Conseil Communal, l'audit des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissements et annexes au bilan) en date des 4 et 5 mars 2019, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Lors de la séance des comptes 2018, en date du 1^{er} avril dernier, la Commission financière a pris connaissance de cet audit ainsi que des explications complémentaires données par Mme Janick Vega, boursière communale et M. Nicolas Gremaud, Conseiller communal responsable des finances.

Il ressort principalement de cet audit que les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble sont effectués de manière correcte.

Il apparaît également que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

En conséquence, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.

Nous tenons à remercier Mme Janick Vega, boursière communale, pour l'excellente tenue des comptes ainsi que pour les explications détaillées données lors de la séance de la Commission financière du 1^{er} avril dernier."

La Présidente remercie M. Didier Tornare pour son rapport et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Aucun participant à l'Assemblée ne demande à prendre la parole.

2.3 Approbation

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet ce point de l'ordre du jour au vote. Elle rappelle que les membres du Conseil communal ne sont pas habilités à voter.

Décision : l'Assemblée communale approuve par 19 oui, 0 non et 2 abstentions les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018.

La Syndique remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, elle tient à remercier la Caissière communale, Mme Janick Vega, qui par son sérieux, sa précision, son efficacité, sa bonne organisation assure une gestion professionnelle des finances communales. Elle a toute la confiance du Conseil communal.

La Présidente rappelle qu'un nouveau système comptable harmonisé au niveau cantonal, MCH2, modifiera bientôt les pratiques comptables. Ce nouveau standard doit être prévu pour le budget



2021. Il inclura un inventaire de notre patrimoine administratif (qui sert à fournir des prestations) et financier (valeurs réalisables). Il marquera également la fin de la pratique de constitution de réserves et autres provisions avant amortissements.

3. Divers

La Présidente informe :

Coût final de la rénovation du bâtiment de la gare :

Le montant articulé lors de la demande de crédit à l'assemblée communale s'élevait à CHF 1'140'000.--. Il s'avère que ce montant s'élève au final à CHF 1'335'000.--. Les surcoûts sont de l'ordre de CHF 195'000.-- (env. 15%). C'est à la fois beaucoup et à la fois peu pour la rénovation d'un bâtiment qui a été construit au début du siècle passé et qui était dans son état d'origine...! La Présidente rappelle que le bâtiment a été acquis pour le prix modique de CHF 250'000.--.

Il sied de noter que lors des premiers sondages, notamment des fondations, il a été découvert que leur état nécessitait une remise à neuf totale. Parmi les autres postes présentant des plus-values, il y a :

- Le renforcement du plancher des combles (pas de dalle) puisqu'il a été décidé, en cours de travaux, d'y aménager une salle de sociétés (mise à disposition gratuitement des sociétés et/ou des citoyens pour organiser des activités diverses);
- La rénovation partielle de la cuisine du restaurant (à disposition des utilisateurs de la salle polyvalente);
- La protection feu de tous les planchers;
- Le dallage en béton du sous-sol afin de pouvoir y entreposer du matériel;
- La réfection des encadrements en pierre naturelle des façades extérieures;
- L'installation d'un système multimédia dans la salle du Conseil communal et dans la salle annexe à disposition des Commissions communales.

Regroupement scolaire :

Une nouvelle séance est prévue le 11 juin 2019 à la DICS. L'objet principal de cette réunion sera la proposition de regroupement faite conjointement par Bulle et Le Pâquier. Le souhait du Conseil communal est d'obtenir le principe d'une école de quartier de manière à garder la majorité des élèves sur notre site scolaire.

A la rentrée de l'automne 2020, le regroupement deviendra effectif puisque la prolongation accordée à la Commune (2 ans) ne sera pas reconduite ! Les effectifs prévisionnels actuels démontrent qu'il sera difficile d'atteindre le seuil obligatoire de 108 élèves qui permettrait de maintenir un établissement scolaire à 6 classes primaires !



Fermeture du magasin du village et par conséquent de l'agence postale :

Si jusqu'à aujourd'hui, ces deux services ont pu être maintenus, le changement de propriétaire des immeubles du Centre (société "Le Centre") va provoquer de grands bouleversements au centre du village. Un projet global est en cours et le visage du centre va subir de profonds changements suite à la démolition des immeubles actuels et à leur reconstruction. Le Conseil communal a demandé aux propriétaires une étude d'urbanisation en concertation de manière à préserver la qualité urbanistique du centre de notre village. Il est important que les nouvelles constructions soient en harmonie avec le bâti environnant. Il faudra y intégrer des aménagements de qualité (place publique agréable, mobilité douce, parking, etc.). Le Conseil communal travaille en partenariat avec les propriétaires qui ont manifesté leur désir de maintenir un commerce dans les nouveaux locaux.

Etant donné que les nouveaux locaux ne seront pas disponibles avant 2021-2022, le Conseil communal a réfléchi au moyen de maintenir un service de proximité pendant le laps de temps nécessaire à la reconstruction. Il a pris langue avec Mme et M. Privet de la laiterie pour voir dans quelle mesure ils seraient intéressés par un agrandissement provisoire (containers) de leur magasin. Les frais de location auraient été assumés par la commune.

Leur réponse a été négative et le Conseil communal la comprend. En effet, qu'advient-il au moment où un commerce s'ouvrira dans le nouveau centre ? Cette nouvelle concurrence pourrait mettre en péril leur propre commerce ou, en cas de reprise du nouveau magasin, le coût de location pourrait être trop élevé pour dégager un revenu suffisant et proportionnel à leur engagement. Par contre, M. et Mme Privet sont prêts à élargir leur offre actuelle par des produits de première nécessité (pain, viande sur commande, etc.) et en fonction de leur surface de vente disponible actuellement.

Concernant l'agence postale, ils n'ont ni la place, ni un réel intérêt, car la rétribution offerte par la Poste ne couvrira pas les frais engendrés par l'engagement que cela demande (heures d'ouvertures, personnel supplémentaire, local pour l'entreposage des colis, etc.).

L'Administration communale a aussi étudié la possibilité de reprendre l'agence postale. Cependant, pour qu'un service postal corresponde aux besoins de la population, ses heures d'ouverture doivent être situées après 18h00 et/ou tôt le matin. Ce besoin correspond aux heures d'ouverture d'un commerce. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le 99% des agences postales sont installées dans des commerces.

L'analyse faite par l'Administration pour correspondre à ces besoins fait qu'il deviendrait obligatoire d'engager du personnel supplémentaire, ce qui engendre un coût supérieur à la rétribution accordée par la Poste. De l'avis du Conseil communal, il n'appartient pas aux collectivités publiques de subventionner la Poste ! Les représentants de la Poste ont aussi fait savoir, qu'en principe, les agences postales ont leur place plutôt dans des commerces qui ont des heures d'ouverture plus larges et qui peuvent assumer le service avec le personnel en place, sans charge supplémentaire. A ce titre, la subvention de la Poste est un plus qui assure aux commerces un revenu souvent nécessaire à leur survie.



La solution d'implantation de l'agence postale dans le tea-room "Les Trois-Trèfles" a aussi été étudiée. M. Andrey doit encore donner une réponse. Cependant, après une visite d'une déléguée de la Poste, il semble peu probable, en l'état, que cela puisse se faire. Une réponse définitive est attendue d'ici la mi-mai 2019.

Comme solution de substitution, la Poste propose un service à domicile, ceci en attendant qu'un commerce puisse à nouveau accueillir l'agence postale.

La Présidente aborde ensuite le thème de l'intérêt que suscite encore un commerce de détail, tel que nous l'avons aujourd'hui dans notre village. Le Conseil communal a aussi contacté Coop, Migros et Denner pour connaître leur intérêt à ouvrir un commerce au Pâquier. La réponse a été négative, car leur développement dans la région est terminé. C'est d'ailleurs la concurrence des grandes surfaces et des commandes par internet qui mettent en péril les petits commerces de village, à moins qu'ils trouvent un marché de niche (produits Bio régionaux, produits au détail, etc.). Faut-il encore que des gens osent se lancer dans l'aventure de l'exploitation d'un petit commerce local !

La Présidente aborde aussi le changement de mentalité et de comportement des consommateurs. Elle rappelle que Le Pâquier a une proportion de pendulaires très importante (90%). Ces personnes qui travaillent à l'extérieur consomment de plus en plus sur leur lieu de travail mais aussi dans un centre urbain où ils conjuguent leurs achats avec leurs moments de loisirs. Il est dès lors difficile de maintenir dans un village un socle de consommateurs si aucune autre activité ou service résidentielle ne subsiste (place publique agréable, tea-room accueillant, fitness, commerces à prix attractifs ou de produits de niche porteurs, etc.). Les habitudes ont changé et cela modifie fondamentalement le fonctionnement de notre société. Il est difficile d'être à contre-courant des manières de consommer de notre société actuelle.

Le dernier restaurant « chinois » vient aussi de fermer ses portes et un projet immobilier va démarrer tout prochainement. Le Conseil communal a d'ores et déjà pris contact avec le promoteur afin qu'un restaurant soit maintenu ou réaménagé dans ce nouveau site. Il s'est d'emblée dit intéressé par le maintien d'un restaurant. Affaire à suivre...

Rénovation du chalet de Pré de Joux-dessus :

Le chalet de Pré-de-Joux dessus a retrouvé son lustre d'antan et, comme le dit la chanson, il est plus beau qu'avant ! Le budget a été tenu à CHF 10'000.- près. La Présidente invite les participants à l'assemblée à prévoir une ballade aux alentours pour découvrir sa beauté retrouvée. Un apéritif sera organisé durant l'été ou l'automne pour que les citoyens puissent venir l'admirer.

Projet "Seniors +" :

Comme les citoyens ont pu le lire dans le bulletin communal d'avril 2019, une commission "Seniors" va être créée pour identifier les besoins des aînés dans notre commune et favoriser leur autonomie en mettant en place des mesures concrètes.

Les intéressés peuvent s'annoncer au plus vite à l'Administration communale, car une séance d'information pour l'ensemble des commissions communales de la région est prévue le 9 mai 2019 à 18h30 au RSSG à Bulle.



Conférence "Rénover votre bâtiment" :

La Présidente informe qu'une conférence gratuite sur ce thème aura lieu le mardi 18.06.2019 à 19h30 à la salle polyvalente du Pâquier. Chaque citoyen est invité à y participer.

Inauguration de la nouvelle administration communale et de l'AES :

La Présidente rappelle l'inauguration de la nouvelle administration communale ainsi que de l'AES qui aura lieu le samedi 8 juin 2019 selon le programme projeté.

Mme Antje Bisaz, Conseillère communale en charge des écoles, informe que les travaux de l'AES ont été achevés dans les délais et que le budget a été respecté. Le coût réel est même inférieur au budget. Le décompte final a été remis aujourd'hui même par l'architecte. Depuis le 7 janvier de cette année, les enfants fréquentent les nouveaux locaux et sont très contents. Le nouveau lieu de travail est beaucoup apprécié par les intervenantes, Yvette, Laurie et Patricia.

Le local est très lumineux, accueillant, fonctionnel et adapté aux besoins.

La collaboration avec l'architecte ainsi que toutes les entreprises impliquées a été excellente.

Toute l'équipe se réjouit de présenter ces nouveaux locaux aux citoyens !

La Présidente donne la parole à l'Assemblée :

Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente souhaite remercier les membres du Conseil communal qui tous s'engagent activement dans leur dicastère respectif.

Ses remerciements vont aussi à tout le personnel de l'Administration communale, notamment au Secrétaire général, M. J.-C. Duriaux, en qui le Conseil communal a trouvé un bon manager. Elle rappelle que l'Administration générale occupe un rôle central dans le bon fonctionnement de la Commune. Elle est au service de la population et au cœur de l'activité communale quotidienne. Elle soutient les Conseillers communaux dans leurs responsabilités.

Les remerciements de la Syndique s'adressent également à Mesdames Elsa Gamboni, Catherine Beaud et Fany Mollet qui fournissent un très bon travail. Le Conseil communal peut ainsi compter sur un staff administratif de qualité sur lequel il peut bien s'appuyer.

Elle remercie encore les employés de l'édilité qui exécute un travail considérable (eau, routes, entretien des bâtiments, etc). Elle remercie particulièrement Messieurs Markus Haeseli et Pierre-Charles Pasquier pour la préparation de la salle et de l'apéritif de ce soir.

Elle adresse ses vives félicitations à M. Sylvain Dénervaud qui fêtera demain 1er mai ses 20 années de service au bénéfice de la Commune.



Elle donne ensuite la parole à l'Assemblée.

M. Louis Sansonnens demande un état de situation du projet relatif à Montbarry.

La Présidente informe qu'un projet intergénérationnel est en préparation. Il a d'ores et déjà été reconnu d'utilité publique par le canton. Des discussions doivent encore avoir lieu pour définir précisément ce que la zone permet de faire.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente invite à poursuivre, hors protocole, cette soirée autour d'une verrée et d'un moment de convivialité.

Elle souhaite à tous les participants (tes), une bonne fin de soirée et lève cette assemblée en les remerciant pour leur participation active et l'intérêt qu'ils portent aux travaux du Conseil communal.

La Présidente clôt l'assemblée, il est 20h55.

Le Pâquier, le 30 avril 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Syndique :

Antoinette Badoud

Le Secrétaire général :

Jean-Claude Duriaux